Photo : Jean-Luc Laloux

Vue de la maison de l'architecte Ricardo Legorreta.

LE MEXIQUE aujourd'hui

bulletin d'information de l'ambassade du Mexique, n° 32, février 2003

Au cours de ces dernières années, l'Institut fédéral électoral a constitué un des principaux piliers de la démocratie électorale au Mexique. Dans le contexte de la tenue des prochaines élections législatives, ce numéro retrace l'organisation de ces élections à travers une présentation de cette institution.

Le Mexique, aux côtés des autres pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU, a été le centre de toutes les attentions lors des débats concernant le désarmement de l'Irak. Au cours du mois de février, le ministre des Affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez, s'est rendu à New York à deux reprises afin de présenter la position du Mexique sur ce sujet. La tradition diplomatique mexicaine en matière de désarmement n'a pas changé trente-six ans après l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco. Dans ce contexte, il convient de signaler les visites au Mexique d'une délégation parlementaire française ainsi que du secrétaire général du Conseil de l'Europe, Walter Schwimmer. La création du Groupe des Pays méga-divers, dont l'objectif est la conservation et l'usage durable de la diversité biologique et des ressources génétiques, apparaît comme une autre initiative moins connue.

Ce numéro est consacré à l'Etat de Tlaxcala, le plus petit Etat du Mexique en termes de superficie mais l'un des plus anciens et des plus riches quant à la diversité culturelle comme en témoignent les fresques d'origine maya du site de Cacaxtla et les églises baroques de Tlaxcala.

sommaire

politique intérieure
L'Institut fédéral électoral p. 2
politique étrangère
Discours de Luis Ernesto Derbez à l'ONU p. 3
36ème anniversaire du Traité de Tlatelolco p. 3
Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe en visite au Mexique p. 4
Le Groupe des pays méga-divers p. 5
économie
Zoom sur… l'Etat de Tlaxcala pp. 6-7
Programme pour la compétitivité de l'industrie électronique p. 8
bilatéral
Une délégation parlementaire française au Mexique p. 9
Promotion touristique p. 9
culture
Le patrimoine culturel de l'Etat de Tlaxcala p. 10
Un conteur disparaît p. 11
L'architecture s'expose p. 11
carnet de route
Les fresques de Cacaxtla p. 12

Façade de la basilique de Ocotlán.

Photo : Ma. de Lourdes Alonso

Politique intérieure

L'Institut fédéral électoral

En relation avec les élections législatives du mois de juillet prochain qui aboutiront au renouvellement des 500 membres de la Chambre des députés, il convient de rappeler que l'un des piliers de la modernisation de la démocratie électorale au Mexique a été l'Institut fédéral électoral (IFE). Plus de 10 ans après sa création, l'IFE est une des institutions publiques qui jouit d'une grande reconnaissance dans la société, au même titre que le Tribunal électoral du Pouvoir judiciaire de la Fédération.

L'Institut fédéral électoral est un organisme public, autonome et permanent chargé d'organiser les élections fédérales, c'est-à-dire l'élection du président des Etats-Unis du Mexique et celle des députés et des sénateurs du Congrès. Créé légalement en 1989, il a été formellement constitué en octobre 1990. Depuis cette date, les attributions de cet organisme ont connu quelques modifications suite aux lois de 1993, 1994 et 1996, la dernière ayant renforcé l'autonomie et l'indépendance de l'IFE en le séparant complètement du pouvoir exécutif.

L'IFE est doté d'une personnalité juridique et de fonds propres. Le pouvoir législatif, les partis politiques nationaux et les citoyens y sont représentés. Le fonctionnement est assuré par un groupe de fonctionnaires du Service professionnel électoral. C'est une institution ayant un caractère permanent à la différence des organismes électoraux antérieurs. Avec un siège à Mexico, l'IFE est décentralisé sur tout le territoire national.

Les objectifs fondamentaux de l'IFE sont :

✔ Contribuer au développement de la vie démocratique.

✔ Préserver le renforcement du régime des partis politiques.

✔ Tenir le registre fédéral des électeurs.

✔ Assurer aux citoyens l'exercice de leurs droits politiques électoraux et veiller à l'accomplissement de leurs obligations.

✔ Garantir la tenue périodique et pacifique des élections de renouvellement du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif du pays.

✔ Veiller à l'authenticité et à la réalité du suffrage.

✔ Se charger de la promotion du vote et contribuer à la diffusion de la culture démocratique.

Ainsi, l'IFE se charge complètement et directement de toutes les activités liées à la préparation, l'organisation, et la conduite des processus électoraux. Cela comprend la formation et l'éducation civique, la géographie électorale, l'information sur les droits et prérogatives des partis et groupes politiques, le recensement et la mise à jour des listes électorales, la préparation des élections (conception, impression et distribution du matériel électoral), la validation et la proclamation des résultats, l'observation électorale et les enquêtes et sondages d'opinion.

On distingue trois niveaux d'actions au sein de l'IFE :

✔ la direction : elle est collégiale et siège sous la forme de conseils ;

✔ les services techniques et exécutifs : sous la forme d'assemblée, ils sont composés principalement de membres du Service professionnel électoral ;

✔ les commissions de surveillance : elles sont composées de représentants des partis politiques.

Du fait du principe de décentralisation, tous ces organes sont représentés au niveau national à Mexico, au niveau fédéral avec une délégation dans chacun des 32 États et au niveau des 300 districts électoraux. Cependant le Conseil général siège en permanence tandis que les conseils locaux siègent uniquement en période électorale.

Le Conseil général est l'instance supérieure de direction et il est responsable de l'application des ordonnances constitutionnelles et légales en matière électorale. Il est composé d'une part, d'un président et de neuf conseillers élus pour sept ans, ayant chacun un pouvoir de décision par vote et d'autre part, des représentants du pouvoir législatif et des partis politiques avec un rôle de consultation ; leur nombre peut varier et actuellement on en compte dix-sept. Enfin, il y a un secrétaire exécutif nommé par le Conseil général sur proposition du président. Il est à noter qu'en période électorale, les Conseils locaux sont également composés de membres votants et de consultants.

Quant à la prise en charge des aspects techniques et exécutoires des missions de l'IFE, elle est assurée par un groupe de professionnels permanents et rémunérés. Ils sont responsables de toutes les tâches techniques et administratives requises pour la préparation, l'organisation et le développement du processus électoral, ainsi que de l'application de tous les accords et résolutions adoptés par la direction.

Au moment des élections, des comités sont créés pour le fonctionnement des bureaux de vote. Ces comités se composent obligatoirement d'un président, d'un secrétaire, de deux scrutateurs et de trois suppléants tirés au sort parmi les citoyens candidats. Ils sont responsables de la réalisation concrète du scrutin : réception et décompte des votes.

Enfin, il existe des organes de surveillance au niveau national et fédéral qui se chargent exclusivement de la tenue du Registre fédéral électoral : ils sont responsables des inscriptions des citoyens sur les listes électorales, de l'actualisation des listes et de la remise des cartes électorales. Ils reçoivent également les observations des représentants des partis politiques et participent aux campagnes de recensement électoral. ■

Site internet : www.ife.org.mx

Politique étrangère

Discours de Luis Ernesto Derbez à l'ONU

Intervention au Conseil de sécurité des Nations unies de Luis Ernesto Derbez, ministre des Affaires étrangères du Mexique, à l'occasion de la présentation du second rapport de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant l'Irak. New York, le 14 février 2003.

Monsieur le Président,

Tout au long de ce processus d'inspection, le Mexique a clairement manifesté sa confiance en l'impartialité, le professionnalisme, le sérieux et la volonté constructive avec laquelle opèrent les équipes de travail de Monsieur Blix et de Monsieur El Baradei. A cette occasion, après lecture du rapport, nous réaffirmons notre confiance.

Le rapport présenté ce jour laisse percevoir une certaine amélioration quant aux conditions de travail sous lesquelles opèrent les inspecteurs. Au cours de ces trois dernières semaines, l'Irak a changé sa position par rapport aux travaux de survol, aux entretiens avec les scientifiques et a fourni les documents permettant d'élucider des points encore obscurs. De même, un décret a été approuvé dans ce pays interdisant l'importation et la production de matériels qui pourraient servir pour la fabrication d'armes de destruction massive.

En outre, bien que le rapport de ce jour fasse état d'une certaine amélioration dans l'attitude de l'Irak, il est clair que le gouvernement irakien continue d'une part à fuir ses responsabilités internationales et d'autre part à ne pas tenir compte des appels lancés, à plusieurs reprises, par la communauté des nations conformément à la Résolution 1441 qui stipule que l'Irak doit coopérer de façon inconditionnelle dans la mise en œuvre du désarmement.

La communauté internationale réclame un désarmement réel et vérifiable. Elle veut savoir avec précision, si tel est le cas, où et sous quelles modalités l'Irak a détruit son arsenal d'armes chimiques et biologiques et connaître l'emplacement des installations où ce type d'armes a été fabriqué ainsi que son état actuel. Nous sommes partis d'un fait irréfutable, vérifié lors des deux dernières guerres auxquelles l'Irak a participé et au cours desquelles il a utilisé ce type d'armes. Aujourd'hui la communauté internationale veut savoir où se trouve cet arsenal ou avoir la preuve de sa destruction effective.

A peu de reprises dans l'histoire des Nations unies, les membres du Conseil de sécurité se sont autant attardés sur la recherche d'alternatives qui aboutissent à l'objectif commun de démanteler les arsenaux de destruction massive de l'Irak. Nous sommes unis sur la réussite de ces objectifs mais de plus en plus divisés quant à la manière la plus efficace d'opérer pour atteindre ce but et au plus faible coût. Les différents points de vue et propositions ont été abordés et examinés afin de préserver l'unité du Conseil de sécurité puisqu'il représente la force d'un système de sécurité collective comme le sont les Nations unies.

Dans le cadre de ces délibérations, le Mexique a choisi de soutenir ces consensus, de rechercher par la voie pacifique et multilatérale une solution pour parvenir au désarmement vérifiable, immédiat et effectif de l'Irak. De ce fait, après lecture des rapports de Messieurs Blix et El Baradei, nous persistons à croire que ces inspections en tant que mécanismes approuvés unanimement par la communauté internationale permettront de détecter et de supprimer les armes de destruction massive dans ce pays. Même si jusqu'à présent ces inspections n'ont pas mis en évidence les résultats escomptés, il incombe à ce Conseil de s'assurer qu'elles atteindront le but recherché. Ces inspections ne pourront aboutir que si l'Irak change son attitude de façon drastique et saisit la dernière chance que lui offre cette organisation.

Le Mexique exprime son inquiétude face aux dommages que cause ce conflit tant au niveau politique, économique qu'au niveau de la tranquillité sociale à travers le monde. En très peu de semaines, ce conflit a fait naître une polarisation politique internationale alors que l'économie mondiale subit les conséquences de la nervosité et de l'incertitude.

Au Mexique nous ne sommes pas invulnérables et encore moins indifférents à ces effets. L'application scrupuleuse du processus de désarmement de l'Irak contribuera à atténuer ces signes de tension et redonnera confiance à l'économie mondiale. Nous devons, pour y parvenir, redoubler nos efforts et redonner un sens aux valeurs de la paix, principe majeur pour lutter contre le terrorisme.

Le Mexique réaffirme son entière confiance aux Nations unies dans la résolution des conflits internationaux, en tant qu'instance pacifique de référence, et croit avant tout en la force des valeurs à l'origine de cette organisation dont l'application est aujourd'hui le moyen le plus sûr pour résoudre les dilemmes actuels. Merci beaucoup.

36ème anniversaire du Traité de Tlatelolco

Depuis sa signature, le 14 février 1967, le Traité d'Interdiction des Armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) est pleinement appliqué dans tous les Etats de la région. Sur l'initiative du Mexique, ce traité a permis de créer la première zone du monde exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée en mettant un terme définitif à la menace de ces armes de destruction massive dans cette partie du monde.

En outre, plusieurs pays du Pacifique sud, d'Afrique et d'Asie du sud-est ont suivi l'exemple de ce traité élargissant ainsi la zone géographique dans laquelle s'exprime le plus important refus à ce type d'armes (traités de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok).

La commémoration du 36ème anniversaire du Traité de Tlatelolco a été l'occasion de réaffirmer que les zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues contribuent à promouvoir la paix et la sécurité mondiales et régionales. ■

Politique étrangère

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe en visite au Mexique

Dans le cadre de sa visite officielle au Mexique du 18 au 21 février 2003, Monsieur Walter Schwimmer, secrétaire général du Conseil de l'Europe a rencontré les plus hautes personnalités du pays pour discuter non seulement de la coopération croissante entre le Conseil de l'Europe et le Mexique, mais aussi des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme, des migrations et de la prévention de la corruption et du crime organisé. Depuis 1999, l'exécutif et le Congrès mexicains participent respectivement au sein du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire en tant qu'observateurs. Ainsi, plusieurs instances publiques mexicaines ont collaboré de façon active aux réunions du Conseil.

Photo : Council of Europe

Enrique Jackson, président du Sénat mexicain et Walter Schwimmer.

Le 19 février, M. Schwimmer a rencontré le président du Mexique Vicente Fox. Leurs discussions ont porté sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Mexique, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, du développement d'institutions démocratiques et de l'Etat de droit. Le président Fox a rappelé l'importance qu'il attache à cette coopération, en reconnaissant l'intervention du Conseil de l'Europe auprès des autorités américaines sur les cas des mexicains condamnés à mort aux Etats-Unis. Le Secrétaire général et le Président ont également discuté de la question de l'Irak, en soulignant la nécessité de travailler à une solution pacifique selon les principes des Nations unies, en indiquant qu'un conflit international impliquerait la perte de vies humaines et la déstabilisation de l'économie et de la politique au niveau mondial

Puis, devant la Commission permanente du Congrès du Mexique, le Secrétaire général a rappelé les progrès accomplis par le Conseil de l'Europe dans la lutte contre des problèmes mondiaux tels que le terrorisme. Il s'est félicité de l'adhésion du Mexique à une série d'instruments juridiques de l'organisation, soulignant que la coordination et la coopération sont les clés de la réussite dans la prévention des conflits. « Nous savons que le respect intégral des accords internationaux est indispensable au maintien de la paix en Europe, comme d'ailleurs dans le monde » a-t-il précisé, ajoutant que pour atteindre ce but il attachait une grande importance au développement des relations avec le Mexique.

Par ailleurs, le 21 février dernier, Monsieur Walter Schwimmer a rencontré Monsieur Luis Ernesto Derbez, ministre des Affaires étrangères : ils ont abordé ensemble les thèmes relatifs à la participation du Mexique en tant que pays observateur au sein du Conseil de l'Europe. A cette occasion, Monsieur Derbez lui a remis les instruments d'adhésion du Mexique à la Convention européenne dans le domaine de l'Information sur le droit étranger et à son Protocole additionnel. La Convention établit les termes selon lesquels les parties échangeront les informations en cas de conflit de lois ou de lois étrangères au cours des processus juridiques, notamment sur son contenu et sur la procédure en matière civile et commerciale ainsi que de son système judiciaire. Le Protocole additionnel élargit le domaine d'échange d'informations au droit pénal substantif et judiciaire.

L'adhésion à cette Convention et au Protocole additionnel permettra au Mexique d'accéder à toute une série de données d'intérêt pour les travaux juridiques, y compris les cas où la connaissance du cadre légal d'un autre pays devient indispensable pour la défense appropriée des intérêts ou des citoyens mexicains.

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a également assisté à une réunion de travail présidée par Enrique Berruga, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et à laquelle ont participé plusieurs instances du gouvernement mexicain qui cherchent actuellement à élargir leur relation et leur collaboration avec le Conseil de l'Europe. Cette réunion a permis d'instaurer de nouveaux espaces concrets de coopération entre les deux parties.

En outre, Monsieur Schwimmer s'est entretenu avec Madame Mariclaire Acosta, secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme et à la Démocratie auprès du ministère des Affaires étrangères mexicain. Leur conversation a porté sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement mexicain en matière de droits de l'homme, notamment sur les thèmes de la peine de mort, la torture, le terrorisme et la mise en œuvre des modèles internationaux de protection des droits de l'homme au niveau intérieur.

Cette première visite au Mexique du Secrétaire général du Conseil de l'Europe a contribué à réaffirmer l'engagement du Mexique à cette organisation et à renforcer ses liens avec une des plus importantes et influentes organisations du continent européen. ■

Le Groupe des pays méga-divers

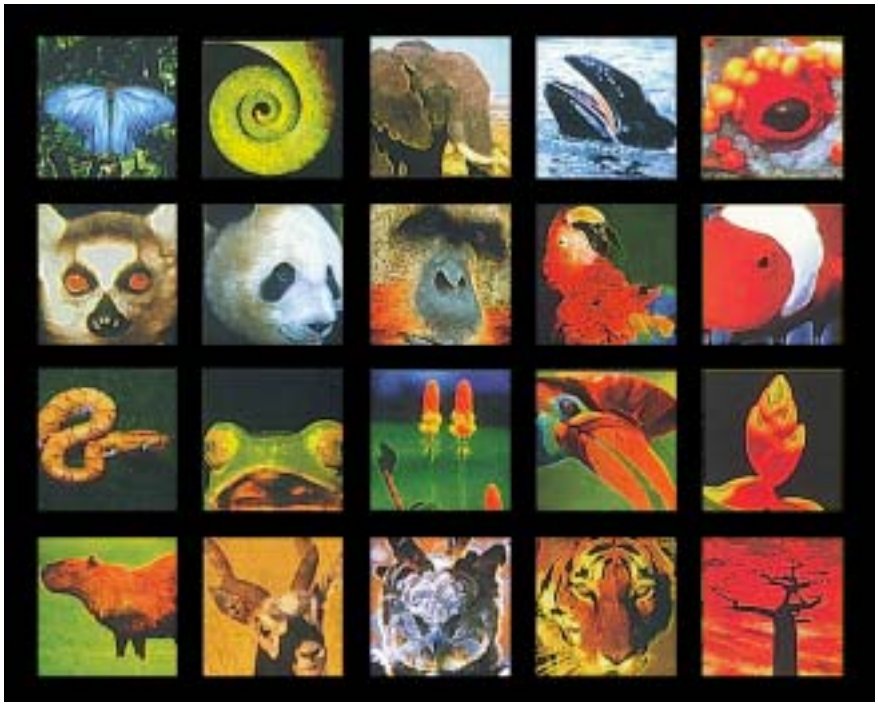

La création du Groupe des pays méga-divers est une des initiatives les plus importantes réalisées par le gouvernement du président Vicente Fox en matière de coopération internationale pour la protection de l'environnement. Ainsi, en février 2002, le gouvernement du Mexique a invité, à Cancún, les ministres de l'Environnement d'Afrique du Sud, du Brésil, de Chine, de Colombie, du Costa Rica, de l'Equateur, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, du Pérou et du Venezuela, à la première réunion des pays méga-divers.

Ce groupe de pays, qui a été rallié ensuite par la Bolivie, la Malaisie et les Philippines, rassemble des nations situées principalement au niveau des tropiques qui représentent environ 70% de la diversité biologique de la planète, du fait de la présence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales sur leurs territoires.

A l'issue de la réunion, la signature de la « Déclaration de Cancún » a permis non seulement de définir un agenda commun sur le développement durable mais surtout de prévoir un mécanisme de coopération au sein de ce nouveau groupe. Les objectifs sont la promotion des intérêts associés à la diversité biologique et plus particulièrement la protection de la connaissance traditionnelle, l'accès aux ressources génétiques et la distribution juste des bénéfices qui en découlent.

Car, depuis de nombreuses années, l'intégration de la biodiversité dans l'économie globale génère des relations asymétriques entre les pays dont proviennent les ressources et les nouveaux acteurs, les premiers étant souvent exclus de la répartition des bénéfices. En outre, les communautés indigènes et locales qui ont su conserver et protéger les ressources naturelles et qui ont réalisé des transformations biologiques par hybridation et croisement d'espèces sont marginalisées. Pourtant, ces communautés ont une connaissance traditionnelle de l'agriculture, des plantes et de la médecine qui doit être perpétuée aussi bien pour garantir la diversité biologique que pour la richesse et la diversité culturelle.

L'une des propositions du groupe des pays méga-divers est de renforcer les connaissances traditionnelles par le biais de politiques publiques et financières en direction des communautés indigènes et locales afin que leurs innovations puissent devenir des projets commerciaux viables. Ainsi, les tendances négatives en matière d'environnement pourront s'inverser si les pays et les populations locales du groupe bénéficient de l'usage durable de la diversité biologique, dans un cadre économique favorable et avec le soutien de la coopération internationale. Un objectif central du groupe est d'obtenir la création d'un régime international transparent sur l'accès et la répartition des bénéfices, sur l'origine du matériel biologique et le transfert du matériel génétique.

Il n'en demeure pas moins que le groupe des pays méga-divers participe aux négociations multilatérales déjà existantes telles que l'Accord sur la diversité biologique ou celles de l'OMC, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation. Ainsi, le 3 septembre 2002 le groupe a présenté la « Déclaration sur la conservation et l'usage durable de la biodiversité », dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Par ailleurs, le groupe cherche à promouvoir les intérêts du groupe au niveau international et à s'associer avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile pour lancer des projets de conservation, valoriser le patrimoine naturel et améliorer les capacités d'innovation technologique des pays membres.

Le groupe a décidé de tenir une réunion annuelle au niveau ministériel pour suivre et évaluer ses orientations politiques. Par ailleurs, des réunions d'experts et des séminaires sont organisés pour développer la connaissance scientifique et formuler des recommandations. Un secrétariat technique a également été constitué pour coordonner la mise en œuvre du projet. Il réalise actuellement une étude de faisabilité pour la création d'un fonds de soutien et d'un centre de communication. ■

Site internet : www.megadiverse.org

Zoom sur…

l'Etat de Tlaxcala

L'Etat de Tlaxcala se situe dans la région centre-orientale du Mexique et il est limitrophe des Etats d'Hidalgo, de Puebla et de Mexico. Avec une superficie d'environ 4 000 kilomètres carrés, c'est le plus petit Etat du pays ; il représente 0,2% du territoire national et compte une peu moins de 965 000 habitants.

Le paysage de Tlaxcala est composé de grandes plaines qui alternent avec les sierras et les collines aux roches volcaniques. Sa végétation, typique des climats froids et tempérés, est composée d'espèces résistantes aux basses températures comme le pin, le sapin et le genévrier. L'essentiel des ressources hydrographiques se trouve sur le bassin de Atoyac-Zahuapan et au niveau du barrage de Atlangatepec ; les principales villes de l'Etat sont Tlaxcala, Apizaco, Chiautempan, Huamantla, Calpulalpan et Tlaxco.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le secteur **agricole** représente une activité importante de l'Etat car 60% du territoire sont susceptibles d'être exploités. Les principaux produits cultivés sont le maïs et l'orge. Puis, dans l'ordre d'importance, on citera le blé, les haricots, l'avoine, les fèves, les pommes de terre et la luzerne. Parmi les cultures fruitières, exploitées sur les flancs du volcan de la Malintzi, les plus importantes sont les pêches, les pommes, les noix, les poires et les prunes. Quant à l'**élevage**, la production est très variée : il y a les bovins pour la viande et le lait, mais aussi un élevage spécifique de taureaux de combat, grande tradition de la région. Par ailleurs, il existe des exploitations spécialisées dans la production de porcs, de chèvres, de volailles ainsi qu'une branche apicole. Il faut également mentionner l'**activité forestière** localisée autour de Tlaxco-Terrenate, Calpulalpan-Nanacamilpa et sur le volcan de la Malintzi. Actuellement, la sauvegarde de la végétation, la reforestation et le contrôle de l'érosion font l'objet de plusieurs plans mis en œuvre par l'administration de l'Etat.

Quant à l'**industrie**, la croissance significative de ce secteur au cours de ces dernières années a facilité le développement de l'Etat de Tlaxcala, du fait également de sa situation géographique centrale et proche des Etats les plus développés. Actuellement, l'infrastructure industrielle a pris son essor aussi bien à travers la création de corridors, de parcs et de zones industrielles qu'en se modernisant au sein même des villes et des municipalités. C'est ainsi que les investissements de capitaux de toutes provenances ont considérablement augmenté et les créations d'emploi ont été largement favorisées.

Photos : David Lauer

Les branches majoritaires de l'industrie de la région sont le textile (28% des établissements) et la confection (20%). Cependant, l'augmentation de l'activité industrielle se reflète dans la diversification des productions : on trouve aussi bien des entreprises de l'industrie métal-mécanique, chimique, de minerais non métalliques, de plastiques, de caoutchouc, de pièces détachées automobiles et de papier cellulosique. Du point de vue de la répartition, on constate que 57,7% de l'infrastructure industrielle correspond à la petite industrie (avec 17,9% des emplois), 25,4% à la moyenne (avec 25,7% des emplois) et 16,9% à la grande qui représentent 56,4% des emplois. Au total, l'Etat compte 316 industries de la petite à la grande qui génèrent environ 46 500 emplois.

INVESTISSEMENTS

Le plan de Développement de l'Etat 1999-2005 devrait permettre d'aboutir à un plein développement et favoriser les investissements de capitaux ; le marché interne étant restreint, il est nécessaire de se tourner vers l'extérieur en améliorant la compétitivité au niveau

Photos : David Lauer

national et international, d'où l'importance des politiques économiques et financières de l'Etat. Ainsi, pour renforcer l'industrie, des programmes de promotion à l'exportation ont été mis en place, parmi lesquels Altex, Pitex et Maquiladoras Altamente Exportadoras. Les premiers résultats positifs ont pu être enregistrés : ces dernières années, l'augmentation sensible des exportations concerne en priorité le prêt-à-porter, les produits textiles, le caoutchouc, le plastique, et dans une moindre mesure, les machines, les équipements et accessoires électroniques et le papier. En cumulant tous ces produits, cela représente 96,4% de la balance commerciale. Il est à noter qu'il existe également des aides financières attribuées par le biais de diverses institutions publiques et privées qui permettent d'élargir les perspectives de croissance pour le marché interne et pour l'exportation des produits agricoles.

Parmi les facilités offertes aux entreprises, on peut citer la réduction des taxes d'inscription au Registre public de la propriété et les réductions de 50% à 100% sur le paiement des droits pour les licences de construction d'entreprises neuves. Pour aider les PME et les microentreprises à résoudre leurs problèmes de caractère technologique, le ministère du Commerce et de la Promotion industrielle organise des forums de formation technique dans une large gamme de secteurs. Par ailleurs, le ministère du Développement industriel a lancé 77 projets de promotion en direction des investisseurs, parmi lesquels 15 ont déjà généré près de 3000 emplois sur une base de 982 millions de pesos d'investissement.

De son côté, le gouvernement de l'Etat participe régulièrement à diverses foires et expositions pour présenter les produits des entreprises de Tlaxcala et plusieurs missions d'acheteurs étrangers se sont déplacées dans l'Etat venant de Singapour, d'Italie et des Etats-Unis (Los Angeles). L'administration joue également un rôle d'interface auprès des entreprises de l'Etat en éditant un annuaire qui regroupe déjà 5000 entreprises des secteurs commercial, industriel et des services. Enfin, le Système national des parcs industriels a été créé dans le but de recenser les possibilités de production des entreprises et les relier aux investisseurs nationaux et étrangers dans toutes les zones industrielles du pays.

Le dynamisme de Tlaxcala lui permet de se tourner résolument vers l'avenir avec l'objectif de devenir l'un des piliers de l'économie de la région. ■

Informations complémentaires :
www.tlaxcala.gob.mx

Photo : Ma. de Lourdes Alonso

Programme pour la compétitivité de l'industrie électronique au Mexique

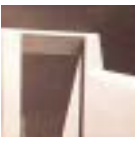

Le Programme pour la compétitivité de l'industrie électronique et de haute technologie (PCIEAT) a pour objectif d'asseoir les conditions qui feront du Mexique un centre manufacturier mondial de produits électroniques.

Cet objectif est compatible avec les avantages compétitifs du Mexique dans la production d'articles électroniques et de haute technologie. Le Mexique est déjà un grand exportateur de biens électroniques et peut s'intégrer facilement, notamment de par son accès rapide et bon marché aux Etats-Unis, ce qui facilite les processus de manufacture « *just in time* ». Cette position accroît la capacité de réponse des producteurs mexicains dans la manufacture d'articles développés par des commandes spéciales, dont la mise sur le marché requiert une plus grande interaction entre concepteurs et fournisseurs. En outre, leur proximité avec les centres de production nord-américains leur permet d'envoyer des biens de grande taille à moindre coût.

Au cours des dernières années, l'industrie manufacturière électronique au Mexique a exporté autour de 42.798 millions de dollars par an et rien qu'en 2001 elle a généré environ 360 000 emplois. Actuellement, cette industrie produit quasiment tous les articles électroniques à forte demande sur les marchés mondiaux, notamment dans les secteurs de l'audio et de la vidéo, de l'informatique, des télécommunications, de l'équipement commercial et de bureau. Par ailleurs, le Mexique est un important producteur de pièces et de composants pour diverses industries. Le tableau ci-dessous présente l'importance de l'industrie électronique mexicaine dans le secteur manufacturier.

Participation de l'industrie électronique dans le secteur manufacturier

Exportations	30%
Investissements	10%
Emploi	9,2%
Rémunérations	9,0%
PIB	5,8%
Entreprises	1,0%

Source : Ministère de l'Économie

Le PCIEAT envisage neuf stratégies principales :

- ✔ Une structure douanière compétitive ;
- ✔ Améliorer les processus commerciaux ;
- ✔ Développer un cadre normatif adéquat ;
- ✔ Développer des chaînes d'approvisionnement ;
- ✔ Une politique fiscale compétitive ;
- ✔ La promotion du développement technologique ;
- ✔ L'impulsion du facteur humain ;
- ✔ Créer une infrastructure adéquate ;
- ✔ Un environnement macroéconomique stable.

Les stratégies du PCIEAT et les avantages compétitifs du Mexique augurent d'un futur prometteur pour les objectifs fixés dans le programme pour l'année 2010 :

- ✔ Faire du Mexique un des cinq principaux exportateurs de cette industrie ;
- ✔ Accroître les exportations de ce secteur en vue d'atteindre 80 milliards de dollars ;
- ✔ Augmenter les emplois directs de 60.000 ;
- ✔ Développer 250 fournisseurs locaux de composants électriques et électroniques, de pièces métalliques et plastiques, des matériels complémentaires et de services.
- ✔ Développer une technologie propre et permettre le transfert vers d'autres secteurs ;
- ✔ Réaliser des investissements variant entre 5 et 10 milliards de dollars.

Pour plus de renseignements sur ce programme : www.economia.gob.mx

LES CHIFFRES DU MOIS

Selon des spécialistes du secteur privé, les prévisions de croissance pour le premier trimestre de cette année se situent aux alentours de 3,06%. Cependant, ce scénario pourrait être affecté par la faiblesse des marchés extérieurs ainsi que par l'instabilité politique et financière au niveau international.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES SPÉCIALISTES DU SECTEUR PRIVÉ

(Enquête Banxico, janvier 2003)

	2003	2004
PIB (réel)	3,09%	4,16%
Inflation (décembre)	4,31%	3,76%
Taux de change (en fin d'année)	10,70	11,02
Taux d'intérêt à 28 jours (en fin d'année)	7,71%	7,36%
Déficit public (% du PIB)	0,56%	0,52%
Compte courant (en million de dollars)	-18.361	n.c.

Source : Banque du Mexique (compilation de prévisions de 30 groupes d'analyses nationales et étrangères)

Une délégation parlementaire française en visite au Mexique

Le président Vicente Fox a reçu le 12 février dernier dans sa résidence officielle de Los Pinos une délégation parlementaire française, présidée par Roland Blum, vice-président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Au cours de la rencontre, le président Fox a clairement indiqué que la position du gouvernement mexicain au sein du Conseil de sécurité était de parvenir à désarmer l'Irak de la manière la plus efficace et par la voie pacifique, en essayant à tout moment que cet objectif soit atteint avec le moins de victimes possibles et d'instabilité économique et en veillant à ce que la lutte incessante contre le terrorisme international ne soit pas affaiblie.

Lors de cet entretien, il a également été question de l'appel lancé au gouvernement de Saddam Hussein afin de coopérer de façon active, manifeste et sans délai aux travaux des inspecteurs de l'Organisation des Nations unies en vue de parvenir au désarmement.

Le gouvernement mexicain a assuré que dans le conflit irakien le Mexique maintient sa position dans la recherche d'une solution pacifique et dans un contexte multilatéral, et qu'il déploiera tous les efforts diplomatiques dont il dispose pour parvenir à un consensus au sein du Conseil de sécurité, à partir du rapport présenté le 14 février dernier par Hans Blix, chef de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU) et de Mohamed El-Baradei, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). ■

Promotion touristique

Les 23 et 24 février derniers, une délégation de responsables de la promotion touristique dans l'Etat de Basse Californie étaient en visite en France. A cette occasion, Monsieur Alejandro Moreno, secrétaire du tourisme de l'Etat de Basse Californie, Monsieur Pedro Delgado, directeur de l'aménagement et de Monsieur Andrés Lopez, chef de la promotion de l'investissement touristique sont venus présenter aux investisseurs français une série de projets en développement dans leur région.

En premier lieu, ils ont exposé les atouts du programme intitulée *Escalera Nautica de la Mer de Cortés* mis en place, il y a deux ans, dans le cadre d'un accord regroupant le gouvernement fédéral, Fonatur (organe qui dépend du ministère du Tourisme) ainsi que les gouvernements des Etats de Basse Californie, de Basse Californie Sud, de Sonora, de Sinaloa et de Nayarit. L'objectif de cet accord était de relancer et réorganiser le secteur du tourisme en tant qu'axe de reconversion des activités économiques de la région. Le programme prévoit de créer une infrastructure permettant le développement des activités nautiques à partir d'un pont terrestre reliant la côte pacifique à la mer de Cortés et d'un réseau de 27 ports et marinas, afin d'attirer en priorité les bateaux provenant du sud-ouest des Etats-Unis.

Le programme YUMANA, quant à lui, est plus spécifique à l'Etat de Basse Californie. Il comprend la construction d'un Centre de congrès et de conventions à Tijuana, ainsi que des hôtels, un centre d'affaires, un espace culturel, une zone résidentielle et des commerces.

Enfin, un autre projet en développement est la création d'une route des vins dans la vallée de Guadalupe : il prévoit la construction de centres touristiques et d'une nouvelle ligne de train reliant Tijuana à la vallée.

Ainsi, au cours de leur visite, les fonctionnaires mexicains ont rencontré différents chefs d'entreprises français, dont certains spécialistes de la viniculture intéressés par une implantation en Basse Californie. Des réunions avec la presse, la télévision locale et des tours opérateurs ont plus spécialement porté sur l'essor de l'écotourisme de la région. Enfin, un échange avec des représentants de la région Champagne a permis de partager les expériences en matière de promotion touristique.

En outre, il convient de signaler que la délégation mexicaine ainsi que des représentants du Fonatur se rendront au salon MIPIC, événement en lien avec le secteur immobilier, qui se tiendra à Cannes du 4 au 7 mars prochains. ■

Le patrimoine culturel de l'Etat de Tlaxcala

Les antécédents préhispaniques de la ville de Tlaxcala remontent aux débuts du 12e siècle, lors de l'installation de groupes chichimèques. En 1519, lorsque les Espagnols sont arrivés à Tlaxcala, il semble qu'ils aient été émerveillés par la beauté des lieux, au point que Hernán Cortés a comparé Tlaxcala à Venise et Gênes. C'est en 1524 que la ville coloniale a été fondée, avec la construction de l'un des premiers couvents franciscains, qui a probablement servi de modèle aux édifices postérieurs. Ainsi, on considère que Tlaxcala est la ville la plus ancienne de la Nouvelle Espagne.

En nahuatl, Tlaxcala signifie « le lieu des tortillas ou pain de maïs ». Le tracé de la ville respecte le style traditionnel espagnol, l'église étant située hors de la place centrale. Cette dernière est entourée sur trois côtés d'arcades datant du 16e siècle tandis que le dernier côté est occupé par le Palais du Gouvernement. La construction de ce bâtiment a débuté en 1545 mais il a subi de nombreuses modifications. Il est surtout connu pour ses fresques réalisées par Desiderio Hernández Xochitiotzin qui relatent (sur 450 m2) les grands moments de l'histoire de la région. Et juste derrière ce palais, on peut admirer l'église paroissiale de San José dont la façade et les coupoles sont décorées de superbes céramiques de Talavera.

La cathédrale de l'Ascension, qui à l'origine était un couvent franciscain, se trouve au sud-est de la place centrale : la façade Renaissance du temple est d'une remarquable sobriété et à l'intérieur on peut admirer le plus grand plafond à caissons en bois du pays, de style mudéjar. Le site constitue un ensemble architectural monumental avec ses chapelles, son clocher et son cloître. On remarquera la chapelle ouverte et les extraordinaires décorations de sa voûte. En outre, on peut visiter le Musée régional qui présente de façon chronologique l'histoire de la région et ses héritages culturels.

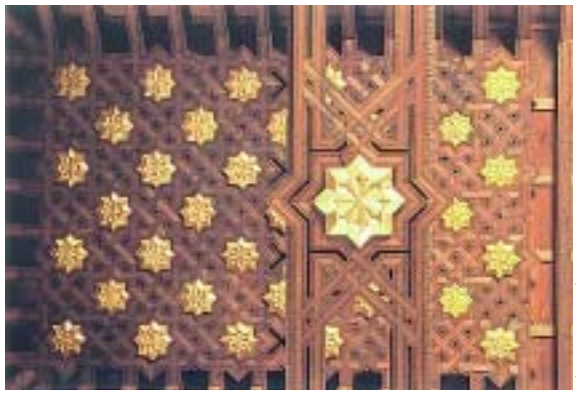

Photo : David Lauer

A propos des musées de la ville de Tlaxcala, c'est surtout à l'époque du Porfiriat que les collections ont été enrichies et grâce aux efforts de diverses personnalités. On peut citer le Taurino qui offre un parcours à travers l'art de la tauromachie avec des maquettes, des affiches, des photographies et des objets ayant appartenus à des toreros célèbres. Le Musée national de marionnettes est unique en son genre au Mexique : il présente une superbe collection qui appartenait aux frères Rosete Aranda, célèbres marionnettistes du 19e siècle. Sur huit salles, sont exposées des pièces originaires d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Indonésie et du Pakistan, entre autres.

Deux autres musées méritent le détour pour connaître les spécificités culturelles de la région : le musée interactif des arts et traditions populaires et le musée de la mémoire. Dans le premier on peut voir des artisans travailler sur place la poterie, la broderie, le tissage. Par ailleurs, près de 3000 pièces sont exposées dans neuf salles retraçant divers aspects de la région : la vie quotidienne, les croyances populaires et religieuses, les fêtes, les activités économiques et plus particulièrement tout ce qui concerne la culture et la fabrication du pulque, une boisson fermentée d'origine préhispanique. Le second dans une démarche plus historique, replace le rôle de la région dans l'histoire générale du pays.

En sortant un peu de la ville, il faut s'arrêter à Ocotlán pour admirer la Basilique et le Sanctuaire de la Vierge, une des églises les plus étonnantes du pays. Ses retables du 18e siècle et la statue de la Vierge sont des œuvres exceptionnelles de l'art baroque mexicain. En outre, elle est aujourd'hui encore un important centre religieux et de pèlerinage, plus particulièrement le premier lundi du mois de mai, lorsque l'image de la Vierge est sortie en procession dans la ville de Tlaxcala.

En outre, il existe plusieurs autres bâtiments religieux remarquables dans l'Etat, comme à Huamantla, à Tizatlán, à Atlihuetzía ou Calpulalpan, cette ville étant également au cœur de la zone de culture du maguey qui sert à la fabrication du pulque,. En visitant cette région, on peut suivre la route du pulque et des haciendas qui représentaient le moteur économique du pays entre les 16e et 19e siècles comme en témoignent l'opulence des constructions et leur étendue territoriale. ■

Photo : Ma. de Lourdes Alonso

Un conteur disparaît

Au début du mois de février, l'écrivain guatémaltèque Augusto Monterroso s'est éteint à l'âge de 81 ans. Il s'était installé définitivement au Mexique dans les années 50, après s'être exilé du Guatemala pour des raisons politiques. Son premier livre, *Œuvres complètes (et autres contes)*, publié en 1959, donne un aperçu de son goût pour la parodie, la fable et l'essai mais aussi l'humour noir et le paradoxe. Augusto Monterroso est un maître du texte bref dont le meilleur exemple est « Quand il s'est réveillé, le dinosaure était encore là », considéré comme le conte le plus court de la littérature universelle. Des écrivains aussi différents que Gabriel Garcia Marquez, Sergio Pitol, Carlos Fuentes, Isaac Asimov et Italo Calvino ont lu et admiré Monterroso. Parmi les distinctions qui lui ont été attribuées, on citera le Prix Juan Rulfo (1996) et le celui du Prince des Asturies (2000). ■

Bibliographie traduite en français :
- *Œuvres complètes (et autres contes)*, édition Patiño, 2000.
- *Fables à l'usage des brebis galeuses*, édition André Dimanche, 1995.
Et dans l'anthologie intitulée *La nouvelle contemporaine au Mexique,* éditée par L'atelier du Gué.

L'architecture s'expose

A l'Espace Electra, l'architecture mexicaine contemporaine est à l'honneur. L'exposition intitulée *Les bâtisseurs de lumière* a été conçue par Miquel Adriá, architecte et rédacteur en chef de la revue internationale d'architecture Arquine. En partenariat avec l'Instituto de México, elle a été inaugurée le 26 février dernier par Monsieur Claude Heller, ambassadeur du Mexique et Monsieur François Roussely, président de la Fondation Electricité de France.

Pavillon du Mexique pour l'Exposition Universelle de Hanovre (2000), Legorreta + Legorreta.

© Gabriel Figueroa

Alors que l'on vient de fêter le centenaire de la naissance de Luis Barragán (1902-1988), l'une des figures majeures de l'architecture internationale, cette exposition présente un choix de réalisations et projets architecturaux de « l'après Barragán » à travers trois générations d'architectes : les «anciens», comme Teodoro González León, Ricardo Legorreta et Abraham Zabludovsky ; la «génération de la maturité professionnelle» comme Francisco Serrano, Alfonso López Baz, TEN Arquitectos, Javier Sordo Madaleno, Javier Calleja, Felipe Leal, José de Yturbe ; les «jeunes» comme Alberto Kalach et Javier Sánchez. En proposant de porter un nouveau regard sur le Mexique et en s'arrêtant sur sa capitale, l'une des plus importante mégalopole du monde, on peut dresser un panorama de l'architecture mexicaine des dix dernières années. L'exposition s'articule autour des œuvres d'un groupe restreint d'architectes, représentant trois grandes tendances : l'expressionisme, la métaphysique de la couleur et l'internationalisme. Ce sera également l'occasion de découvrir un ensemble de maquettes d'œuvres de Luis Barragán, réalisées par les élèves de l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris.

Monsieur François Roussely et l'ambassadeur Claude Heller.

A noter : Dans le numéro du mois de mars de la revue d'architecture AD, un dossier spécial Amérique latine comprenant un article sur l'architecte mexicain Ricardo Legorreta. ■

Exposition ouverte du 27 février au 27 avril 2003, entrée libre.

ambassade
9 rue de Longchamp,
75116 Paris ;
tél. : 01 53 70 27 70 ;
fax : 01 47 55 65 29.
Instituto de México
119 rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris ;
tél. : 01 44 61 84 44 ;
www.mexiqueculture.org
service commercial
Bancomext
4 rue Notre-Dame-des Victoires,
75002 Paris ;
tél. : 01 42 86 60 00.
section consulaire
même adresse ;
tél. : 01 42 86 56 35 ;
conseil de promotion touristique
même adresse ;
tél. : 01 42 86 96 13 ;
Numéro Vert :
00 800 11 22 66
e-mail : france@visitmexico.com
maison du Mexique
Cité universitaire,
9 boulevard Jourdan,
75690 Paris cedex 14 ;
tél. : 01 44 16 18 00.
www.casademexico.org
consulats honoraires
Barcelonnette,
tél. : 04 92 81 00 27.
Bordeaux,
tél. : 05 56 79 76 55.
Fort-de-France,
tél. : 05 96 72 58 12.
Le Havre,
tél. : 02 35 26 41 61.
Lyon,
tél. : 04 72 38 32 22.
Monaco,
tél. : 00 377 93 25 08 48.
Strasbourg,
tél. : 03 88 45 77 11.
Toulouse,
tél. : 05 34 41 74 40.

internet
//www.sre.gob.mx/francia/

Carnet de route

Les fresques de Cacaxtla

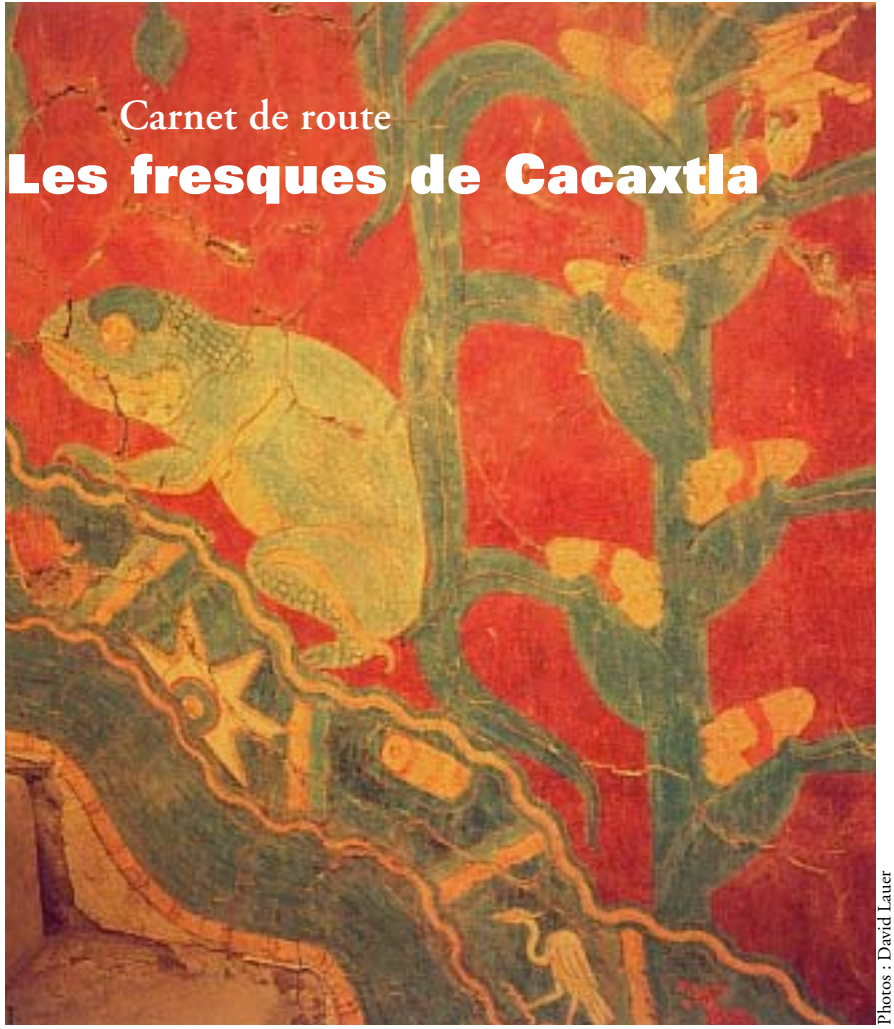

Photos : David Lauer

Située à une vingtaine de kilomètres de la ville de Tlaxcala, l'ancienne ville de Cacaxtla constitue l'une des plus importantes découvertes archéologiques du XX[e] siècle.

A l'époque de son apogée, entre 600 avant J-C et 1000 après J-C, les Olmèques Xicalanca, dont on connaît très peu de choses sur leurs origines, dominaient une grande partie de la vallée de Puebla et Tlaxcala. Le site est composé de plusieurs édifices d'époques diverses qui confirment l'intensité des échanges culturels.

Cependant, ce sont surtout les fresques, parmi les plus grandes et les mieux conservées de toute la Mésoamérique, qui impressionnent le visiteur. Le style général rappelle les personnages de l'art maya mais on peut y voir également les influences de Teotihuacan et Monte Albán à travers les inscriptions en langue náhuatl. Les idées et les formes de deux mondes si éloignés se combinent dans une extraordinaire création picturale, riche de symboles, pour nous raconter des histoires épiques et mythiques. Située sur l'édifice principal, *La bataille* est la plus grande fresque préhispanique (plus de 25 m²) : on y découvre le récit d'une grande bataille et de sacrifices humains.

En outre, le musée associé au site de Cacaxtla, présente près de 250 objets parmi lesquelles une pièce rare : une urne rituelle polychrome en terre cuite, décorée de personnages en relief caractérisés par leurs déformations physiques. ■

responsable de la publication :
Ambassadeur Claude Heller ;
rédacteur en chef :
Juan González Mijares
(presse et communication) ;
Héctor Valezzi
(politique) ;
Carolina Becerril
(éducation) ;
Alejandra García Williams
(juridique) ;
Mario López Roldán
(économie) ;
Rosa Peña Perez Rea
(tourisme) ;
Mauricio Torres Córdova
(politique internationale) ;
Jorge Volpi (culture) ;
Christine Terrisse
(rédactrice) ;
Dina Carvalho, Patricia Deleau
(traductions)
e-mail : publicfrancia@sre.gob.mx

Les textes de cette publication n'engagent pas la responsabilité du ministère mexicain des Relations extérieures.